

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

publié le 03/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-020

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient d'élire nos représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission est chargée de fixer le montant des transferts de compétences à la métropole TPM.

Chaque Commune dispose de 2 représentants au sein de cette commission : 1 titulaire et 1 suppléant.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection de ses représentants au scrutin secret et à la majorité absolue.

A noter qu'il peut être décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, mais à un vote à mains levées.

26-DCM-DGS-020

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant de titulaire et celle de Jean-Michel PEYRATOUT comme suppléant.

Mme RIALLAND propose les candidatures de Mme ROLLAND et de Mme PRATI.

- Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

Résultats des votes :

Liste de Mme RIALLAND : 7 voix

Liste de M. STASSINOS : 24 voix

2 abstentions : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Sont donc élus représentants de la commune à la CLECT :

Titulaire : M. STASSINOS

Suppléant : M. PEYRATOUT

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.